

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE411

présenté par

M. Chassaigne, M. Jumel, M. Dufrègne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Dharréville, Mme Fauchillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 11

À la deuxième phrase de l'alinéa 18, après le mot :

« concédée »,

insérer les mots :

« , des représentants de l'ensemble des syndicats agricoles et des syndicats de salariés de la restauration collective publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent compléter la liste des représentants de l'instance de concertation sur l'approvisionnement de la restauration collective publique créée par cet article.

Ainsi, ils proposent que des représentants de l'ensemble des syndicats agricoles et des syndicats de salariés de la restauration collective publique soient présents dans les mêmes conditions.